

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1129

Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Grégory Coupet 106 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4e (opération 04038002) et au Stade Pierre Bavozet 104 avenue Général Frère à Lyon 8e (opération 08039519) et rénovation des douches à la Piscine Garibaldi 221 rue Garibaldi à Lyon 3e (opération 03037578) - Vote de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 Sport et lancement des opérations

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1129 - RENOVATION DE TERRAINS DE FOOTBALL AVEC AMENAGEMENT DE GAZON SYNTHETIQUE ET DE LEURS ABORDS, AU STADE GREGORY COUPET 106 RUE PHILIPPE DE LASSALLE A LYON 4E (OPERATION 04038002) ET AU STADE PIERRE BAVOZET 104 AVENUE GENERAL FRERE A LYON 8E (OPERATION 08039519) ET RENOVATION DES DOUCHES A LA PISCINE GARIBALDI 221 RUE GARIBALDI A LYON 3E (OPERATION 03037578) - VOTE DE L'AP 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 SPORT ET LANCEMENT DES OPERATIONS (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de conservation des équipements sportifs, je vous propose la réalisation de 3 opérations.

Deux opérations concernent la rénovation de terrains multisports extérieurs qui permettra aux associations et aux établissements scolaires de bénéficier d'une surface de qualité plus sûre et plus attractive.

Dans le cadre de l'organisation de l'UEFA Euro 2016, les Villes Hôtes et l'UEFA (Union Européenne des Associations de Football) ont conclu un accord « dit de l'héritage » qui prévoit un soutien de l'UEFA à hauteur de 2 M€ par ville pour la réalisation de projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs à destination du football amateur.

Les deux projets présentés dans cette délibération sont concernés par cet accord, ainsi que le projet de construction de vestiaires préfabriqués au stade Marc Foé présenté à la séance du Conseil municipal du 16 mars 2015 et différents projets en cours d'étude qui seront soumis à votre approbation lors de séances ultérieures. C'est la Fédération Française de Football mandatée par l'UEFA qui versera à la Ville de Lyon 1 M€ en 2015 et 1 M€ en 2016.

▪ Le premier projet concerne le **stade Grégory Coupet** 106 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4^e. Le stade Grégory Coupet comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 100 x 60 m (réalisé en 2005), un plateau d'EPS et une piste droite d'athlétisme.

Ce stade, l'un des premiers aménagés en gazon synthétique, est également l'un des plus fréquentés de Lyon et accueille régulièrement plus de 1000 utilisateurs par semaine, scolaires et associatifs.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions des niveaux de pratique des nombreuses équipes de Lyon Croix-Rousse Football.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique existant,
- l'aménagement d'infrastructures complémentaires de drainage,
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique,
- le traçage d'un terrain de football aux dimensions de 100 x 60m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux,
- la fourniture et la pose d'équipements sportifs buts, abris de bancs de touches,
- l'aménagement complémentaire de la clôture (clôture grillagée et pare-ballon),
- l'aménagement complémentaire des circulations et abords.

▪ Le second projet concerne le **stade Pierre Bavozet** 104 avenue Général Frère à Lyon 8^e. Le stade Pierre Bavozet un terrain de football en gazon synthétique de tracé 100 x 60 m (réalisé en 2004), un plateau d'EPS et une piste droite d'athlétisme.

Ce stade, comporte le plus ancien gazon synthétique réalisé à Lyon et accueille également de très nombreux utilisateurs scolaires et associatifs.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions des niveaux de pratique des nombreuses équipes de l'Etoile Sportive Trinité.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique existant,
- l'aménagement des infrastructures complémentaires de drainage,
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique,
- le traçage d'un terrain de football aux dimensions de 100 x 60m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux,
- la fourniture et la pose d'équipements sportifs buts, abris de bancs de touches
- l'aménagement complémentaire de la clôture (clôture grillagée et pare-ballon),
- l'aménagement complémentaire des circulations et abords.

▪ Le 3^e projet extrait du programme de conservation des équipements sportifs concerne la **Piscine Garibaldi** 221 rue Garibaldi à Lyon 3^e. La piscine Garibaldi a été construite en 1934. En 2004, la Ville de Lyon a réalisé notamment la rénovation des plages du grand bassin et la mise en conformité de son installation hydraulique. Plus récemment, ont été effectués des travaux de modernisation comprenant la rénovation de la caisse, la remise en peinture du hall d'entrée et des montées d'escalier, ainsi que l'installation d'un contrôle d'accès et d'une nouvelle billetterie.

Ouverte 9 mois par an, cette piscine est l'une des piscines d'hiver les plus fréquentées de Lyon et accueille en moyenne 900 personnes par jour.

Ces usagers utilisent nécessairement les douches situées en amont de l'accès au bassin. Or, les salles de douches du grand bassin présentent aujourd'hui des vétustés importantes au niveau des carrelages, de l'étanchéité et des portes des sanitaires. Les carreaux cassés, les défauts d'étanchéité génèrent des risques de développement d'algues et autres organismes, et de fait, des contraintes d'entretien pour le maintien de l'hygiène des locaux. Aussi, une rénovation de ces locaux est proposée pendant la période de fermeture estivale.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose du carrelage existant,
- la mise en étanchéité du sol et des parois des douches,
- la pose d'un nouveau carrelage et de nouveaux joints étanches,
- le remplacement du pédiluve par un pédiluve accessible aux personnes à mobilité réduite,
- le remplacement des portes vétustes des sanitaires,
- le remplacement d'appareils sanitaires et douches.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Ces trois opérations :

- n° 04038002 « Stade Grégory Coupet – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » : 550 000 € ;
- n° 08039519 « Stade Pierre Bavozet – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » : 530 000 € ;
- n° 03037578 « Piscine Garibaldi – Rénovation des douches » : 150 000 € ;

sont à financer par affectation de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » programme 20004 Sport.

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Le vote de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » programme 20004 Sport est approuvé. Son montant est fixé à 1 230 000 euros.

2 – Le lancement des opérations suivantes est approuvé :

- opération n° 04038002 « Stade Grégory Coupet – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » ;
- opération n° 08039519 « Stade Pierre Bavozet – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords ».

- opération n° 03037578 « Piscine Garibaldi – Rénovation des douches ».

Elles seront financées par affectation de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » programme 20004 Sport.

3- Les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004 Sport, AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 412 et 413 selon l'échéancier prévisionnel, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2015 : 1 170 000 €
- 2016 : 60 000 €.

4- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation des entreprises ;
- à déposer les déclarations préalables de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces opérations.

5- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Rhône-Alpes, le CNDS et la Fédération Française de Football. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT